



SCAL RENNES MÉTROPOLE TOME 3

LA COMMUNE DE BOURGBARRÉ

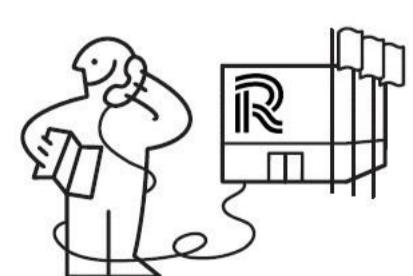
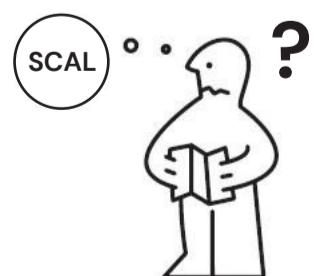
version décembre 2024, indice B,
Document conçu par les AMO Conseil Lumière de Rennes Métropole :

les éclaireurs

Lucas GOY, Directeur de projet & concepteur lumière
Claire Lise CABESOS, Cheffe de projet & conceptrice lumière

Luminescence

Virginie VOUÉ, Directrice de projet & conceptrice lumière



 **RENNES
MÉTROPOLE**

DV-Eclairage Public
02 23 62 24 01
dvep@rennesmetropole.fr

QU'EST-CE QU'UN SCAL ET POURQUOI... ?

RAPPEL, LE SCAL MÉTROPOLITAIN & SES OBJECTIFS

En 2012, la ville de Rennes s'est dotée d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) qui hiérarchise ses interventions et dirige la cohérence de son action relative à l'éclairage sur la Ville de Rennes. Conçu par l'agence Concepto, il a mis en place un principe novateur de 'trame noire' qui fait l'originalité de sa démarche et à placé la Ville de Rennes en précurseur sur le rapport à l'obscurité, à la nuit et son approche de l'éclairage.

Aujourd'hui, les élus de la Métropole, en appui des divers enjeux du PCAET, du PLUi, du PLH, du SCOT, du PDU et des stratégies de déplacement à échelle métropolitaines, souhaitent doter la Métropole d'un outil similaire : un SCAL - Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière.

Le SCAL a pour objectif principal de rendre plus cohérentes les actions d'éclairage public des communes métropolitaines. Avec comme orientations principales et structurantes : la préservation de la biodiversité, la réduction des consommations énergétiques, la rationalisation de la maintenance, et la

constitution d'une image communautaire globale valorisant tant l'action de chacun que les liants communautaires qui font le territoire.

Ainsi, la vocation de cette étude et de ces documents est de produire un outil de travail simple et pragmatique pour permettre de rationaliser les pratiques de l'éclairage de la Métropole de Rennes avec une démarche suffisamment souple et fine pour intégrer les problématiques, parfois spécifiques, des communes. Ceci en intégrant des principes clairs et adaptés pour la prise en compte des enjeux de préservation de la Biodiversité.

Cet outil permettra d'encadrer les opérations de rénovation conduites par la Métropole de manière à garantir la cohérence territoriale des pratiques dans ce cadre, mais aussi dans le cadre des différentes opérations conduites sur le territoire métropolitain (Projets d'aménagement urbain ou immobilier à maîtrise d'ouvrage publique ou privée).

Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière ? :

Il s'agit d'un outil de planification, tel qu'un "Plan Guide" en Urbanisme, qui sert à apporter de la Cohérence territoriale, à échelle intercommunale, et sert de référence concernant les pratiques relatives à l'éclairage

Quels sont ses objectifs et comment fonctionne le SCAL de Rennes-Métropole ?

Le Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière de Rennes-Métropole a pour objectif de préconiser des niveaux d'éclairage et des manières de faire, l'éclairage public de Rennes Métropole en cohérence avec l'ensemble de l'analyse macro réalisée préalablement. Il vise, à travers des cartographies et des fiches prescriptives simples, à fournir un outil de projet quotidien tant pour la rénovation que les travaux neufs.

DOCUMENT GÉNÉRAL & MONOGRAPHIES COMMUNALES

Fonctionnement des Prescriptions génériques et des monographies communales

Le SCAL de Rennes Métropole donne les règles de construction de l'éclairage et les prescriptions techniques relatives à l'éclairage qui s'appliquent selon différentes typologies :

- les typologies d'espace d'une part, telles que les centralités, les zones résidentielles d'habitat individuel ou collectif, les zones d'activités tertiaires ou industrielles, les zones commerciales, les zones d'équipements (détaillées dans les typologies de sites), les zones d'espaces verts, d'abords de rivière etc.
- les typologies de voiries qui selon leur nature, peuvent dominer sur les typologies d'espaces ou être inclus dans celle-ci (c'est le cas par exemple des dessertes).
- les typologies de sites, permettant de détailler les équipements avec des prescriptions spécifiques selon leur nature et leurs besoins (équipements culturels, sportifs, établissement scolaires), ou encore les PEM / Gare Aires de co-voiturages.

Ces catégories permettent, par leur prisme, de répondre à des usages induits de l'espace public la nuit et d'y répondre par des règles de construction ou

de prescriptions techniques cohérentes à l'échelle de la métropole, tout en prenant en compte les besoins particuliers.

Le Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (Tome 2 - le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain.

Les Carnets de Prescriptions par communes permettent de détailler les zonages spécifiques que l'on rencontre sur la commune, comme la nature des typologies d'espaces, la nature des typologies de voirie, existants sur la commune, ou encore les types d'équipements présents, etc. Elle permet également de détailler comment se décline la Trame Noire sur le territoire et, de ce fait, les cas de figure rencontrés, d'interface entre les typologies que l'on rencontre (espace / voiries / sites) et celle-ci.

Les prescriptions détaillées, qui s'appliquent, selon ces cas de figure propres à la commune, se trouvent dans le Carnet prescriptions génériques (= Tome 2).

ORGANISATION DES DOCUMENTS

TOME 2 - PRESCRIPTIONS GÉNÉRIQUES & FICHES TYPOLOGIQUES

Le Tome 2 est un Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain. Il comporte des fiches typologiques détaillées et prescriptives.

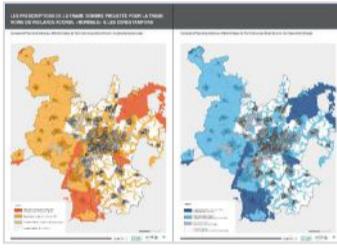


cartes horaires

principes de la trame sombre projetée

fiches typologiques et déclassements de la trame sombre

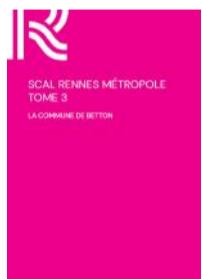
annexe cartographique des voiries, sites et espaces



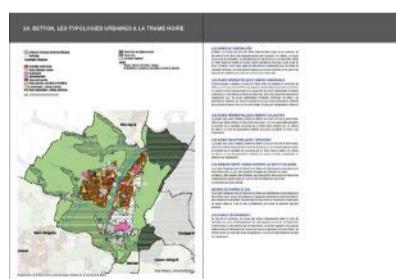
TOME 3 - MONOGRAPHIE COMMUNALE - ZOOM

Les Tomes 3 sont un ensemble de monographies communales détaillant les prescriptions spécifiques à la commune selon les cas de figure rencontrés, comme la nature des typologies d'espaces existants sur la commune ou encore, la nature des typologies de voirie, les types d'équipements présents, etc. La monographie communale permet de détailler les prescriptions du SCAL en lien avec la présence ou non de la Trame Noire sur le territoire et ses impacts réels sur les prescriptions sur

la commune concernée. Elle est un guide d'application qui liste les principaux points de vigilance ou les zones courantes dans lesquelles les préconisations génériques du tome 2 s'appliquent.



ZOOM COMMUNAL



QU'EST CE QUE LA TRAME NOIRE ET POURQUOI ?

LA TRAME NOIRE MÉTROPOLITAINE

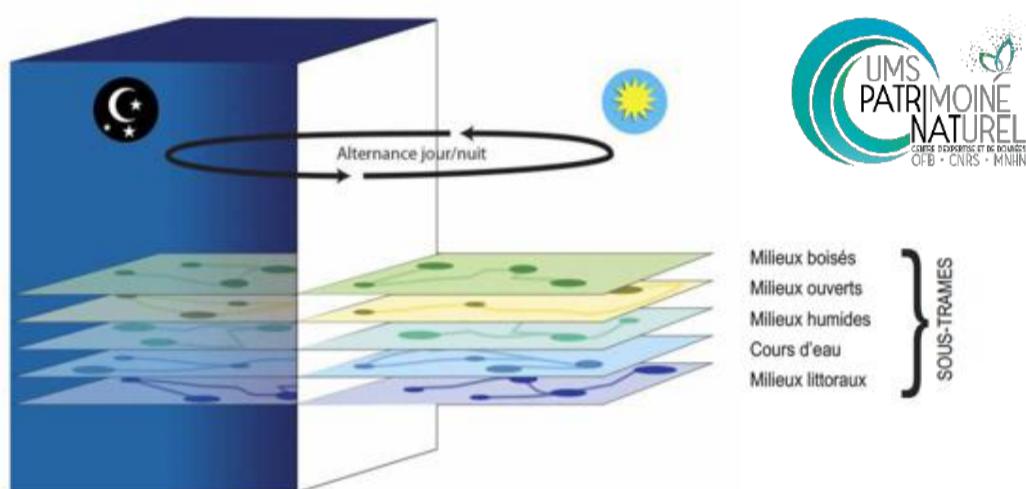
La Trame Noire peut ainsi être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux (sous-trames), dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

Elle est la transposition de la Trame Verte et Bleue dans sa dimension nocturne.

La Trame Noire Rennaise permet à travers ses niveaux d'enjeux de prendre en compte les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité dans le cadre des prescriptions du Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière métropolitain. Ces niveaux d'enjeux

permettent de niveler les prescriptions techniques relatives à l'éclairage (température de couleurs et niveaux photométriques notamment). Ainsi, les prescriptions techniques relatives à l'éclairage en fonction des différentes typologies et de leurs usages induits, du SCAL, sont nivélés par la Trame Noire (et les zones tampons) dans une logique de gestion différenciée.

Les prescriptions présentées ci-après présentent directement les cas de figure rencontrés sur la commune de sorte que les prescriptions soient claires

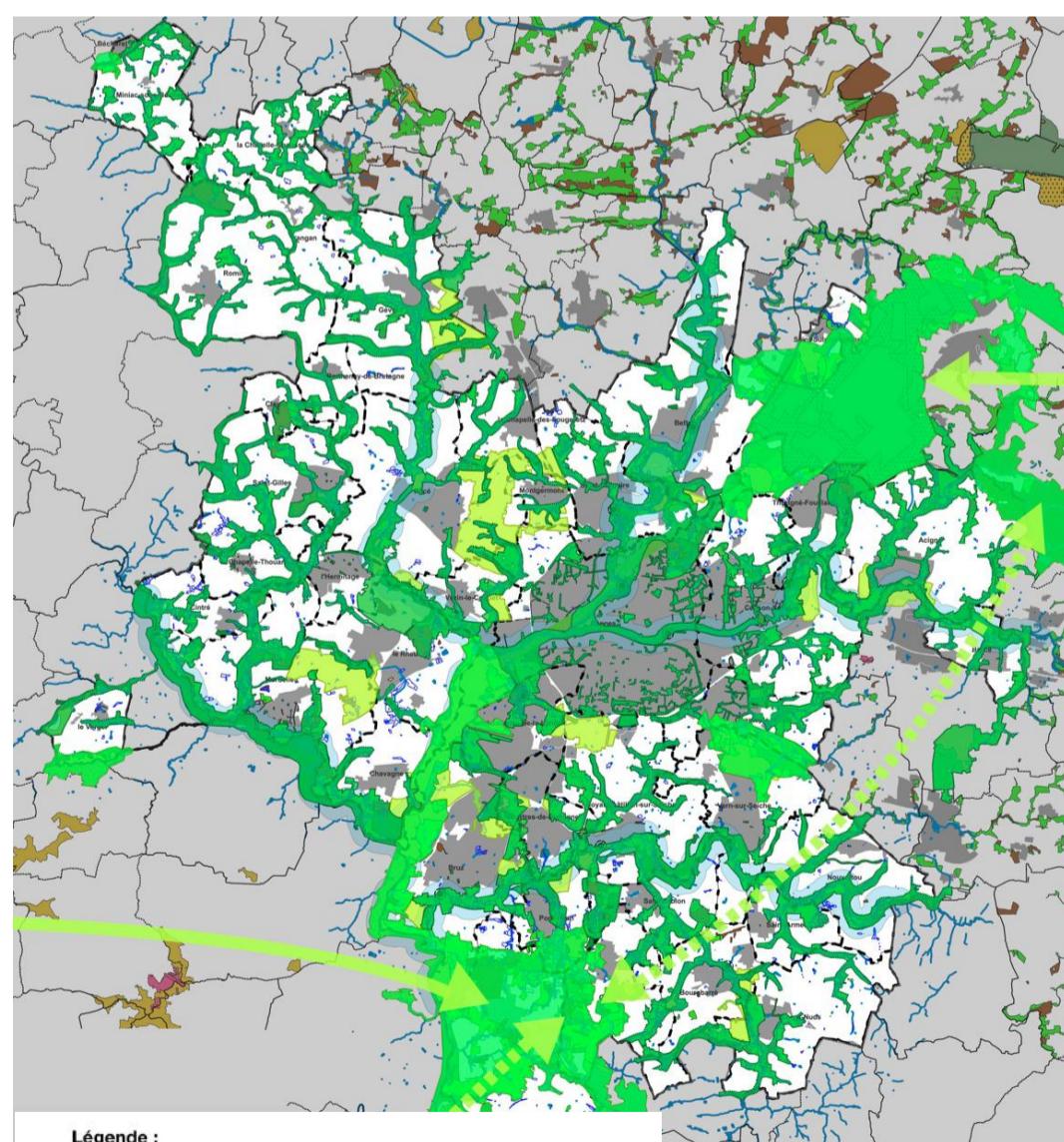


Qu'est-ce qu'une Trame Noire ?

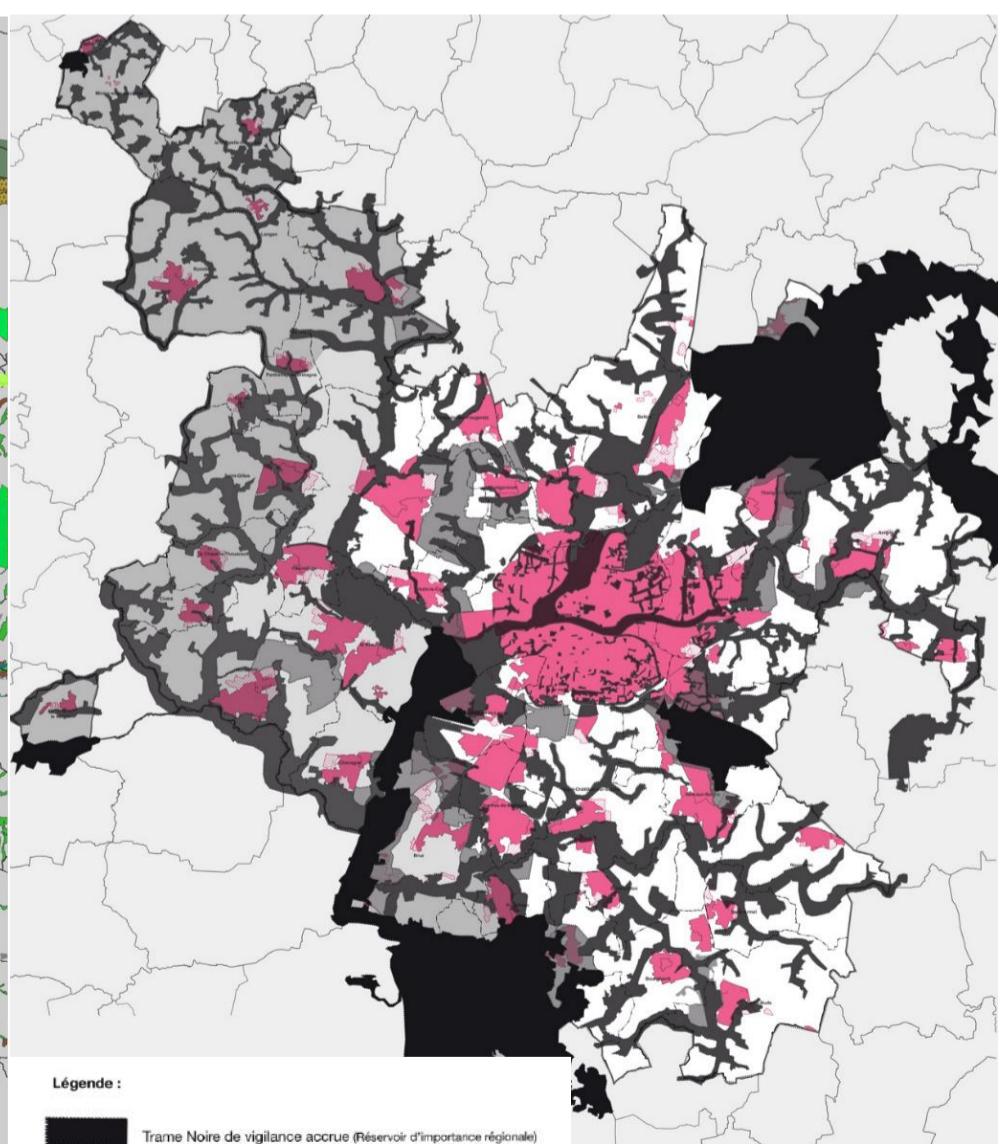
La Trame Noire est la transposition, à la fois géographique, et temporelle de la Trame Verte et Bleue relative à la nuit. Or, la Trame Verte et Bleue est un « outil de planification du territoire», ainsi, la Trame Noire est un outil de planification du territoire, en lien avec la TVB, dans sa dimension nocturne.

La Trame noire vise à prendre en compte la dimension temporelle (alternance jour/nuit), absente jusqu'à présent dans la Trame verte et bleue. Source : d'après Sordello, 2017 [38].

Source : Guide Trame Noire OFB - R Sordello, F Paquier, A. Dalloz -Publié en avril 2021

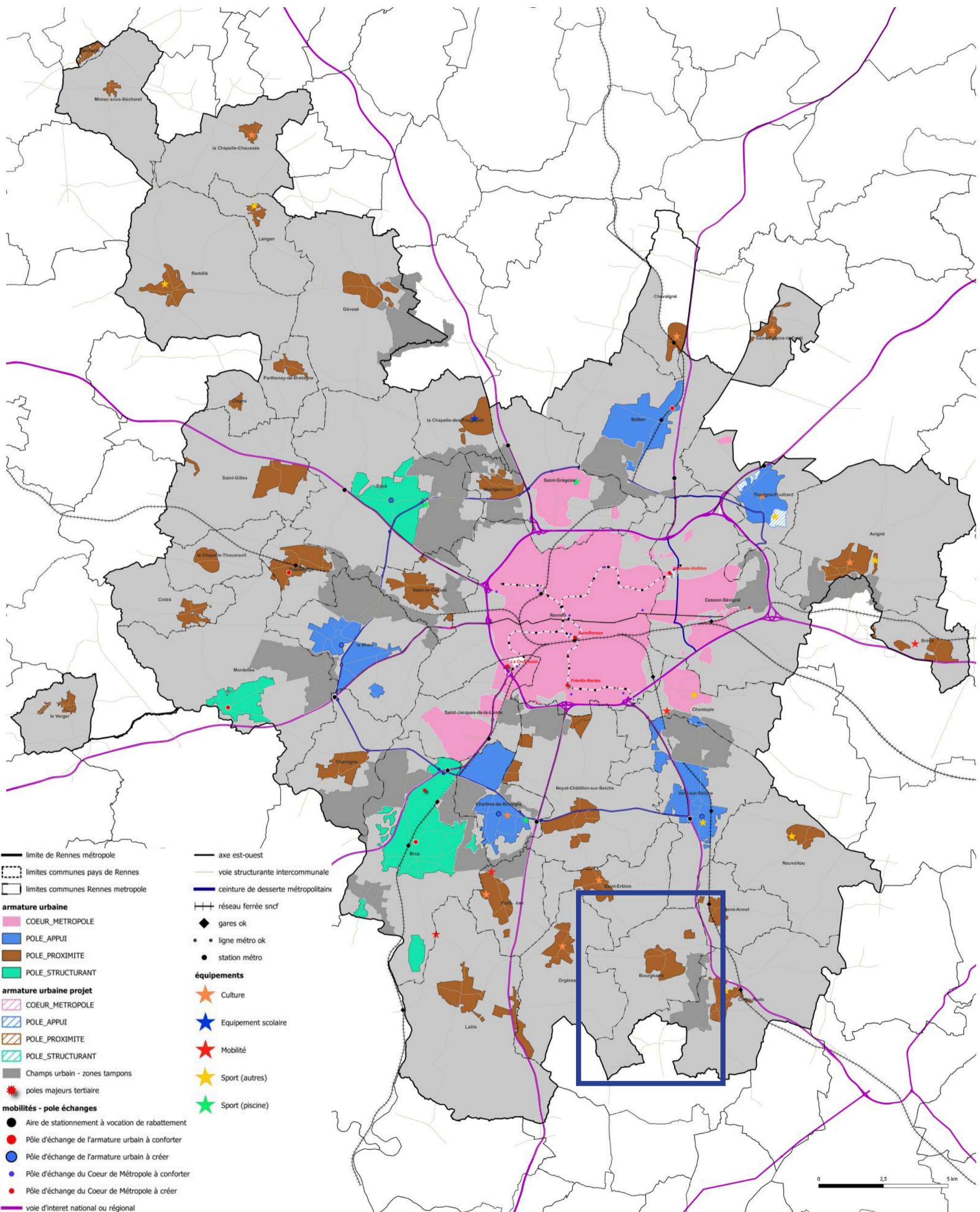


Les enjeux biodiversité présents sur le territoire



La Trame Noire Métropolitaine et ses différents niveaux en lien avec les enjeux biodiversité du territoire

BOURGBARRÉ - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



BOURGBARRÉ - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Bourgbarré se situe à 15km au sud-est de Rennes. La commune est traversée par la rivière Ise, affluent de la Seiche. La vallée de l'Ise, qui traverse la commune, abrite de nombreux espaces naturels : plans d'eau, cours d'eau, étangs...

Le territoire de la commune de Bourgbarré est essentiellement agricole. Le centre bourg a un rôle central dans la vie communale. Le bourg concentre les équipements, services et commerces de la commune.

Bourgbarré fait partie de l'aire d'attraction de Rennes. La commune compte 4 580 habitants (recensement 2021) et le dynamisme économique y est croissant, notamment de part la ZA Les Placis au nord de la commune.

QUALITÉ DE VIE

La commune offre une qualité de vie à ses habitants au travers de paysages naturels variés et d'un patrimoine architectural riche.

De plus, l'activité économique y est croissante et les équipements, services et commerces sont accessibles.

LE CLASSEMENT DANS LA MÉTROPOLE

Bourgbarré est un pôle de proximité composé d'un parc de résidence avec 84% d'habitat individuel. La commune offre des équipements tels que des écoles, équipements sportifs et une bibliothèque.

LES TRANSPORTS

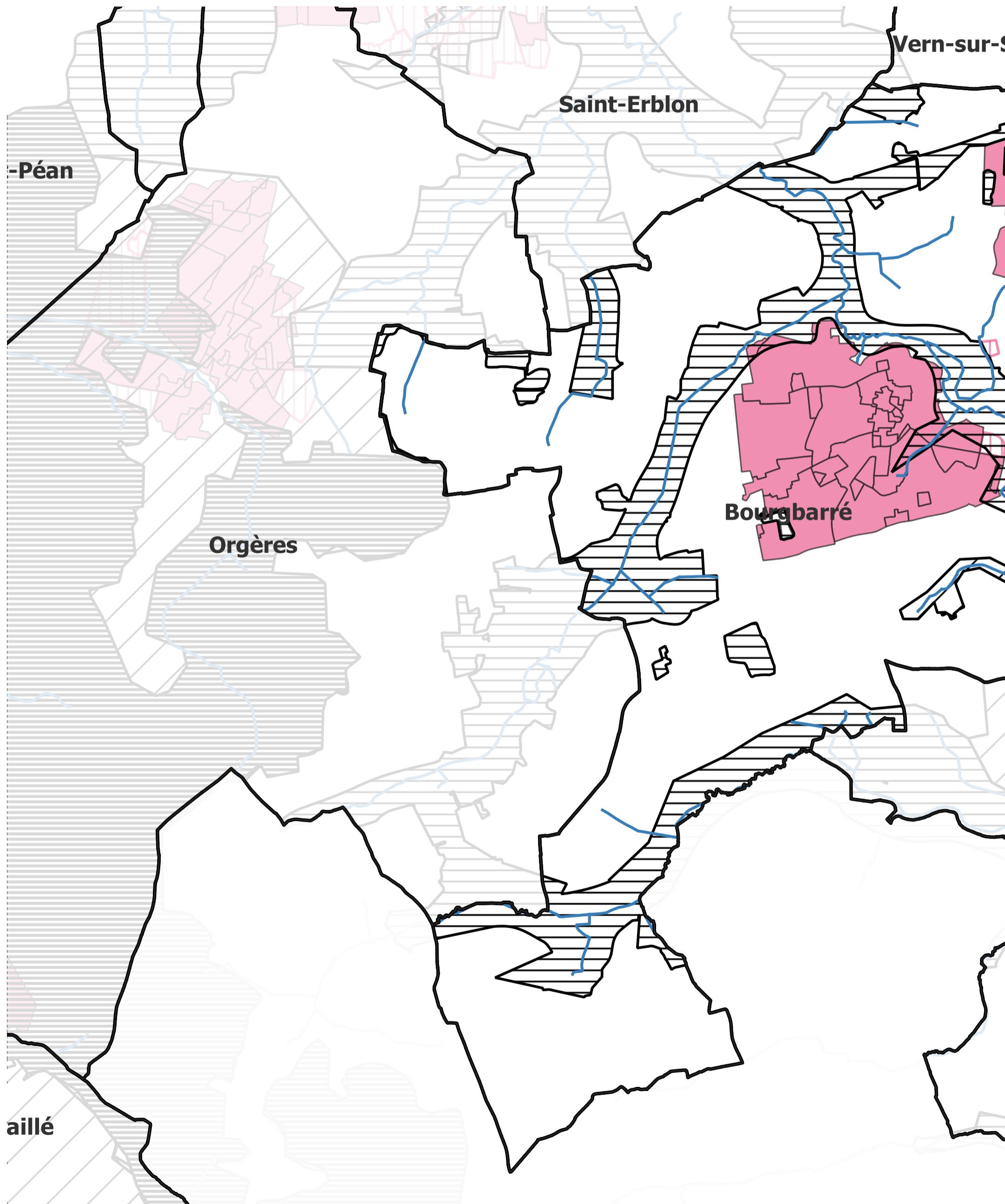
Bourgbarré est desservie par le réseau de bus STAR.

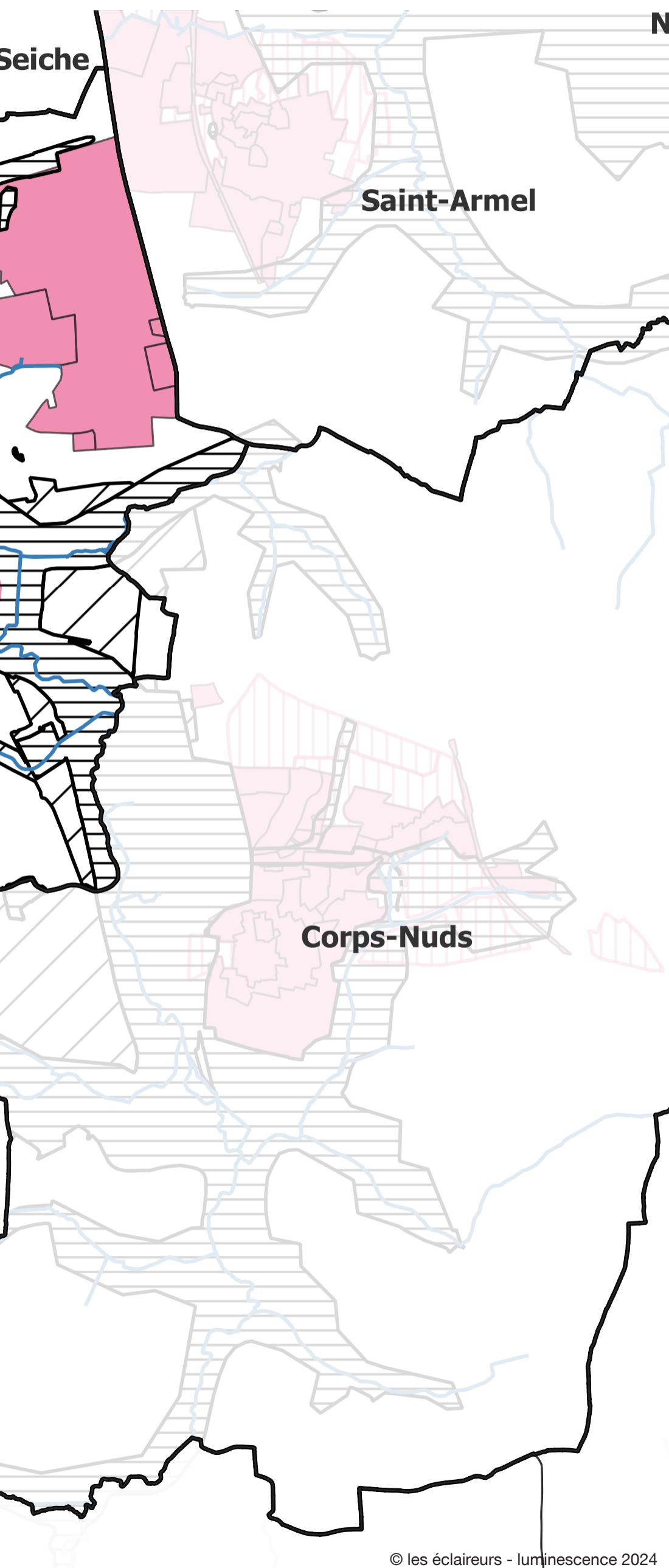
Le maillage cyclable se fait du centre-ville vers les communes avoisinantes sont en cours de développement.

PATRIMOINE

Bourgbarré est une commune dont l'identité repose sur un patrimoine architectural riche, souvent requalifié : la mairie est dans un ancien bâtiment agricole, la bibliothèque dans une maison traditionnelle. La croix du cimetière de Bourgbarré est inscrite comme monument historique.

1. BOURGBARRÉ , INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE





N

LES TYPOLOGIES URBAINES PRÉSENTES SUR BOURGBARRÉ ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Bourgbarré on trouve l'ensemble des typologies urbaines soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- une zone de centralité correspondant au noyau initial du bourg
- des zones résidentielles d'habitats individuels et collectifs
- plusieurs zones d'activités industrielles ou tertiaires (ZA des Placis, Site Panaget)
- des zones d'équipements (culturels ou sportifs et établissements scolaires)
- et des zones d'espaces verts et abord de rivière / étang au sein même de la commune.

Pour chacune de ces typologies, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées selon la présence ou non en "zones Tampons". Pour ces zones des prescriptions spécifiques s'appliquent.

On trouve également des zones prévues en extension urbaine qui encadrent le développement de la commune (et pour lesquelles des prescriptions s'appliqueront selon la typologie concernée - résidentielle, tertiaire, etc.- et selon le niveau de trame Noire dans lequel on trouve ces espaces).

Les pages qui suivent détaillent les cas de figure spécifiques que l'on rencontre à Bourgbarré.

L'INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

À Bourgbarré, on trouve différentes zones de trame Noire en plein cœur de la commune, en lien avec le lit de la rivière Ise, le Ruisseau des Coniaux et des espaces naturels qui les jouxtent, qui encadrent le centre bourg. Cette trame Noire pénètre en profondeur dans la tâche urbaine, avec le bras de l'Ise et les Etangs de Bourgbarré. Au sud de la commune, en zone agro-naturelle, on trouve également le ruisseau de la Halleraie et ses abords qu'accompagne une trame Noire.

À ce titre, des zones de trame Noire jouxtent un certain nombre de typologies telles que les zones résidentielles d'habitats individuels ou collectifs et des zones d'équipements. Les zones directement concernées par la trame Noire en tant que telle sont en réalité des zones d'espaces verts et d'abords de rivière ou d'étangs. Ainsi, si pour des questions d'usages, elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliquent sur ces typologies d'espaces (mais pas sur les autres).

Il y a deux petites zones Tampon à Bourgbarré, mais situées dans des espaces agro-naturels, donc hors agglomération et sans éclairage.

On note enfin qu'il n'y a pas de zone de trame Noire de Vigilance Accrue, à Bourgbarré.

1. BOURGBARRÉ : TEMPÉRATURES DE COULEUR

Limites de communes de Rennes Métropole

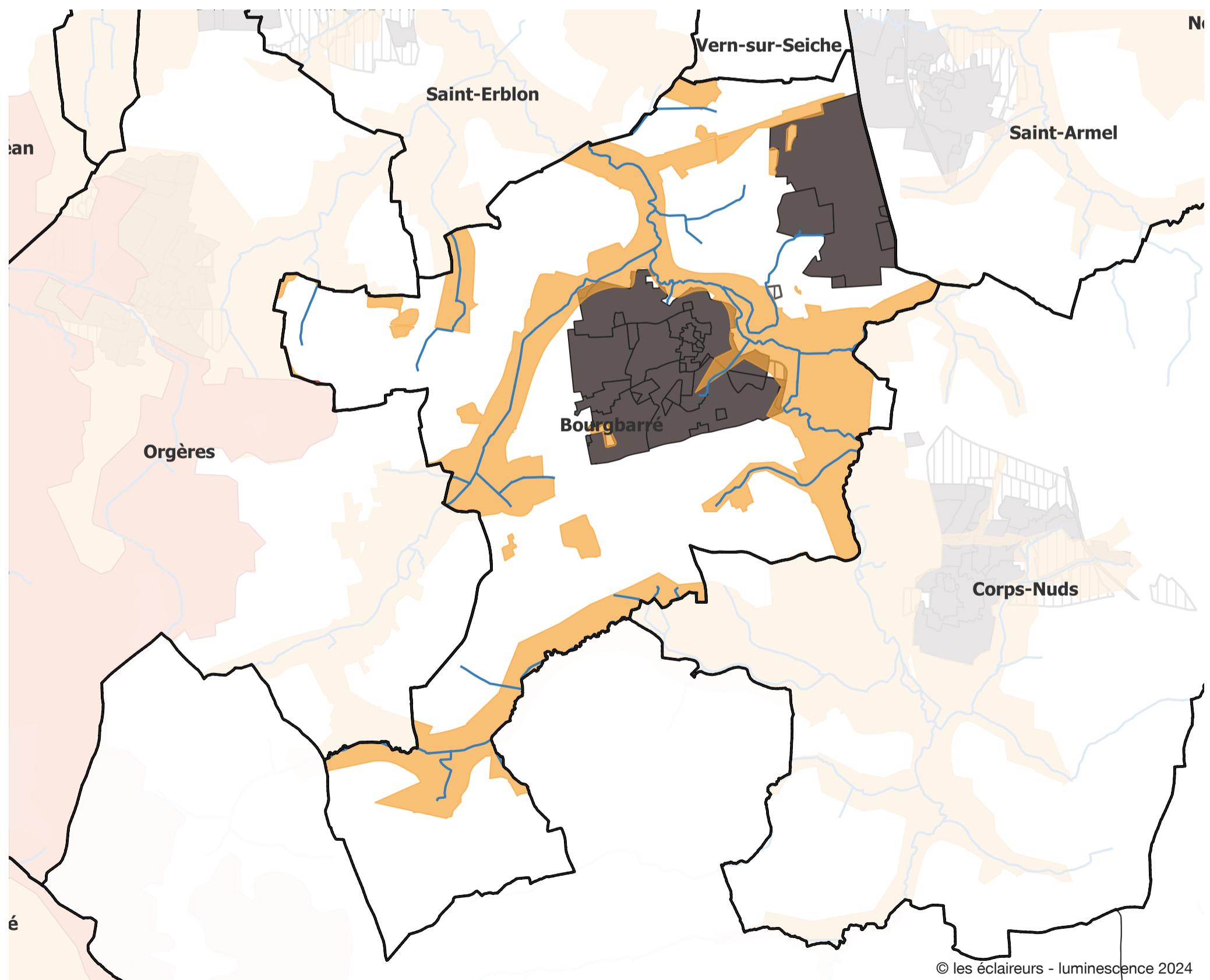
Hydrologie

Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :
si éclairage = 1800 - 2200K exceptionnellement

Trame noire et zones "tampons"
si éclairage = 2200K

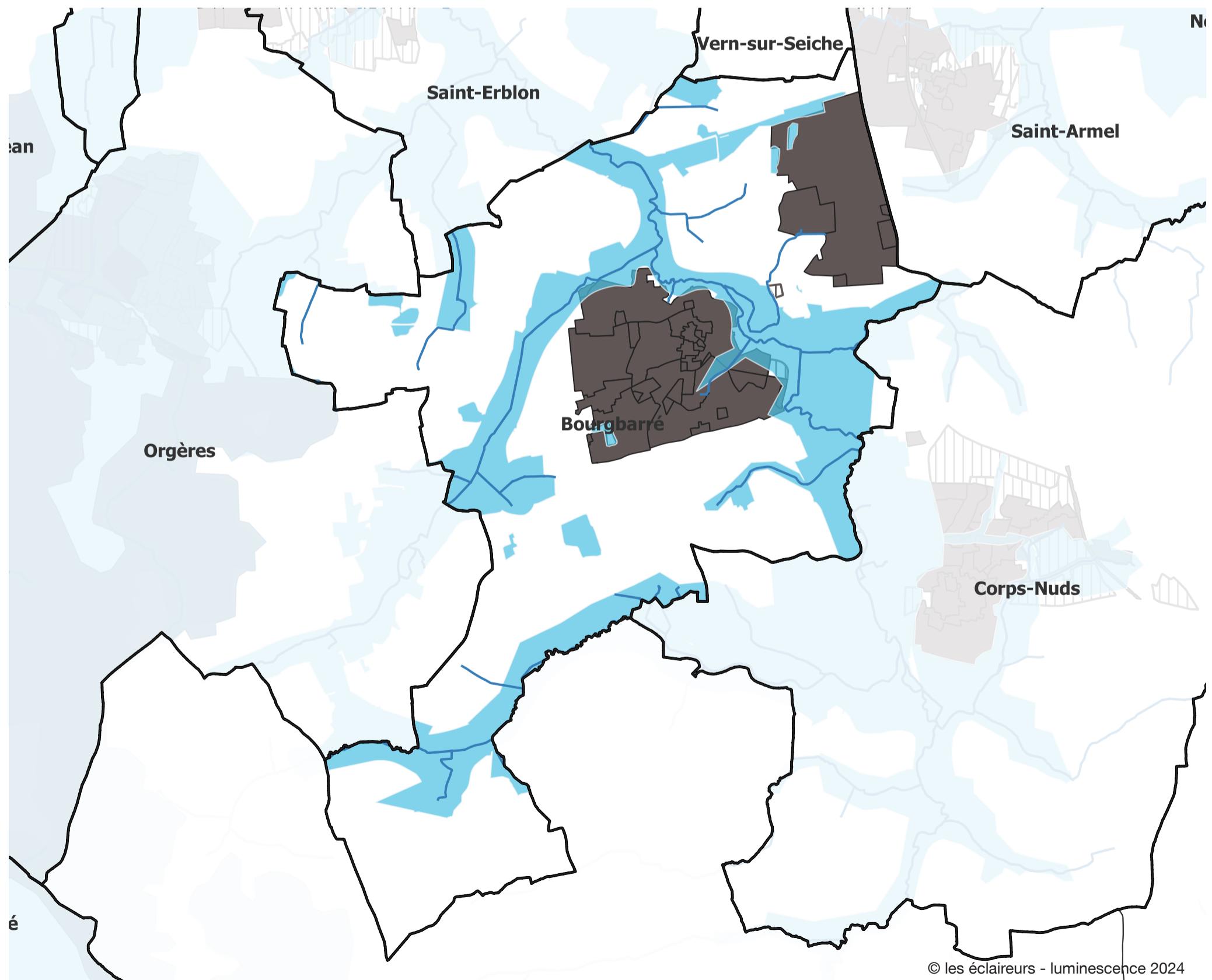
Les zones courantes :
(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire,
zones résidentielles et zones patrimoniales)
éclairage = 2700K

Les zones d'extension urbaine :
éclairage = 2700K



1. BOURGBARRÉ : NIVEAUX LUMINEUX

- Limites de communes de Rennes Métropole
- Hydrologie
- Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :
L : 0,5 cd/m² - Emoy : 5 à 7,5 lux
- Trame noire et zones "tampons" :
si éclairage :
L : 0,5 à 0,75 cd/m² - Emoy : 5 à 10 lux
- Les zones courantes :
(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire, zones résidentielles et zones patrimoniales)
L : 0,5 à 1 cd/m² - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie
- Les zones d'extension urbaine :
L : 0,5 à 1 cd/m² - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie



2A. BOURGBARRÉ , LES TYPOLOGIES URBAINES & LA TRAME NOIRE

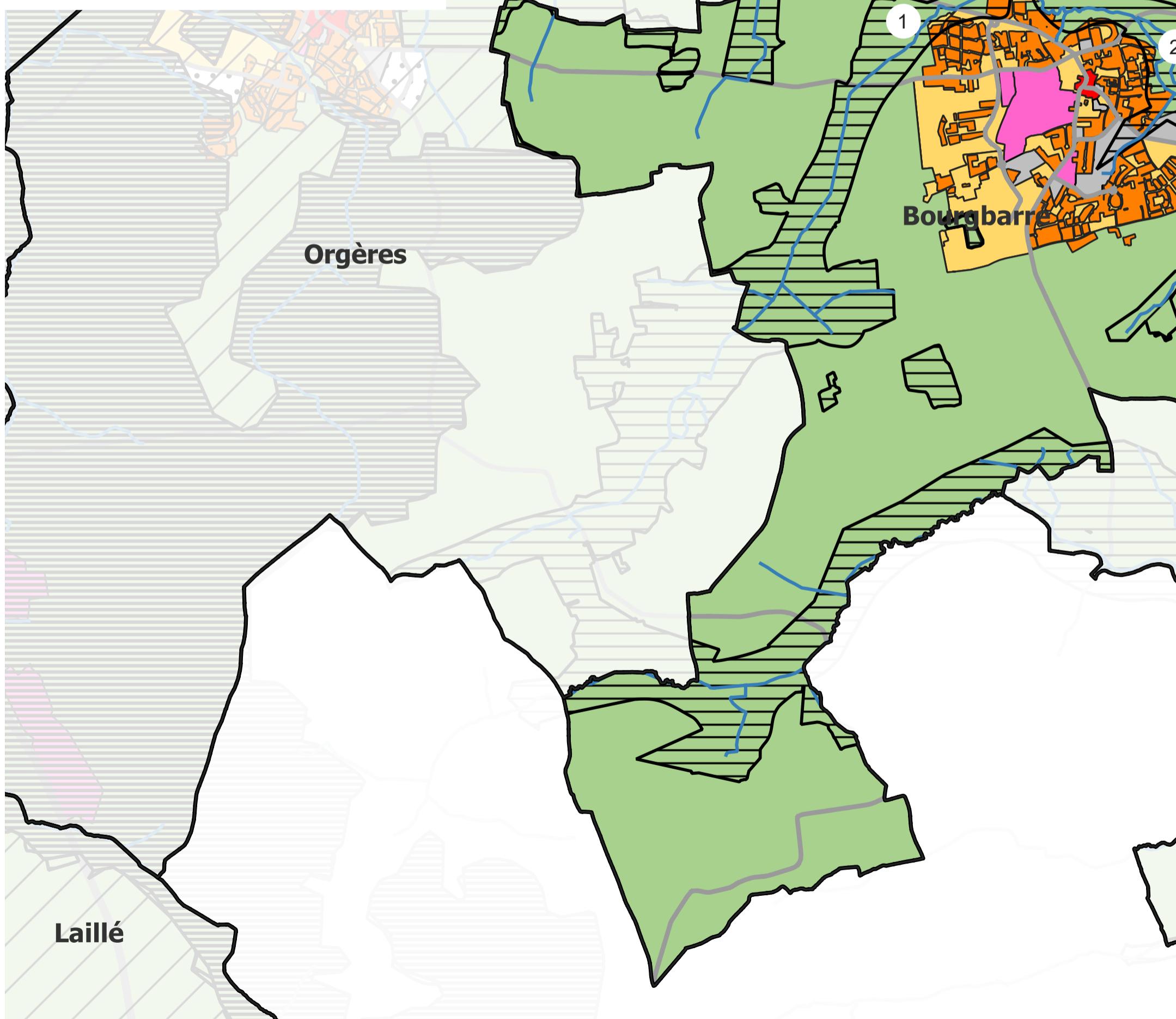
Limites de communes de Rennes Métropole
Hydrologie

Typologies d'espaces

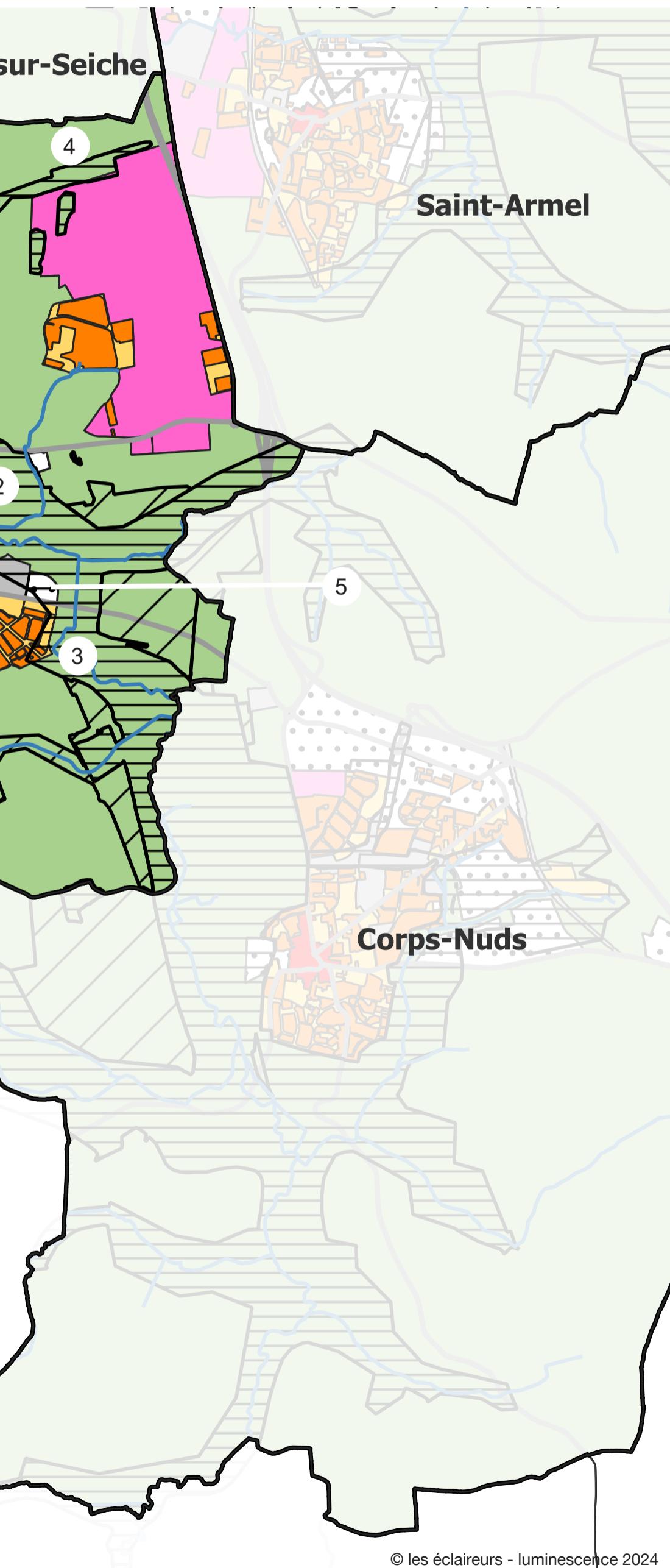
- Centralité, centre ancien
- Zones d'extension urbaine
- Equipements
- Industrie/tertiaire
- Zones agricoles, naturelles et forestière
- Zones patrimoniales
- Zones résidentielles : habitats collectifs
- Zones résidentielles : habitats individuels
- Trame noire de vigilance accrue
- Trame noire
- Les zones "tampons"

Voiries

- Réseau national, d'armature, d'appui de distribution principale et secondaire et voies de desserte



Superposition de la Trame Noire et des typologies Urbaines sur la commune de Bourgbarré



LES ZONES DE CENTRALITÉS

À Bourgbarré, la centralité se trouve au croisement historique des anciennes routes qui desservait le bourg : la rue de l'ancienne Mairie et la rue des Sports. La trame noire ne concerne pas la centralité et ce sont donc les prescriptions courantes qui s'appliquent.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITATS INDIVIDUELS

Comme évoqué ci-dessus, la zone de Trame Noire qui entoure le bourg, entre en contact et chevauche les limites de la tache urbaine. La commune de Bourgbarré, en lien avec les lits de l'Ise et des Coniaux, avec leurs espaces naturels qui les jouxtent concernent un certain nombre de typologies et en particulier les zones résidentielles d'habitats individuels à proximité de cette zone (1) et (2). Ainsi, deux types de prescriptions s'appliquent pour les zones résidentielles d'habitats individuels de Bourgbarré, les prescriptions relatives aux zones courantes d'une part et les prescriptions spécifiques relatives à la trame Noire, sur des zones ciblées, d'autre part.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITATS COLLECTIFS

Les zones d'habitat collectif de Bourgbarré se trouvent globalement hors de la trame Noire et plutôt au sud-ouest de la commune, en lisière urbaine. On note en (2) un chevauchement de la trame Noire avec les zones d'habitats collectifs et une extension urbaine (5) dans la trame Noire : pour ces endroits, les prescriptions spécifiques s'appliquent. Sont également concernées les extensions futures dans ce secteur. En dehors de celles-ci, ce sont les prescriptions relatives aux zones courantes du Tome 2 qui s'appliquent.

LES ZONES INDUSTRIELLES ET TERTIAIRES

On note deux zones d'activité et d'industrie à Bourgbarré : d'une part en plein cœur du bourg avec le site historique de l'entreprise Panaget, d'autre part avec la ZA des Placis au nord-est qui regroupe de nombreux industriels, dont le site de Lactalis. Si le cœur de bourg n'est pas concerné par la trame Noire et voit l'application des prescriptions courantes, il en est de même pour la ZA des Placis, mais avec une attention particulière à apporter à ses développements futurs, du fait d'une trame Noire au nord de la zone (4).

LES ESPACES VERTS / PARCS OUVERTS LA NUIT ET ÉCLAIRÉS

Les zones d'espaces verts sont directement concernées par la trame Noire, ainsi, si pour des questions d'usages (en particulier au centre de Bourgbarré), elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliqueraient (et seules celles-ci). Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées.

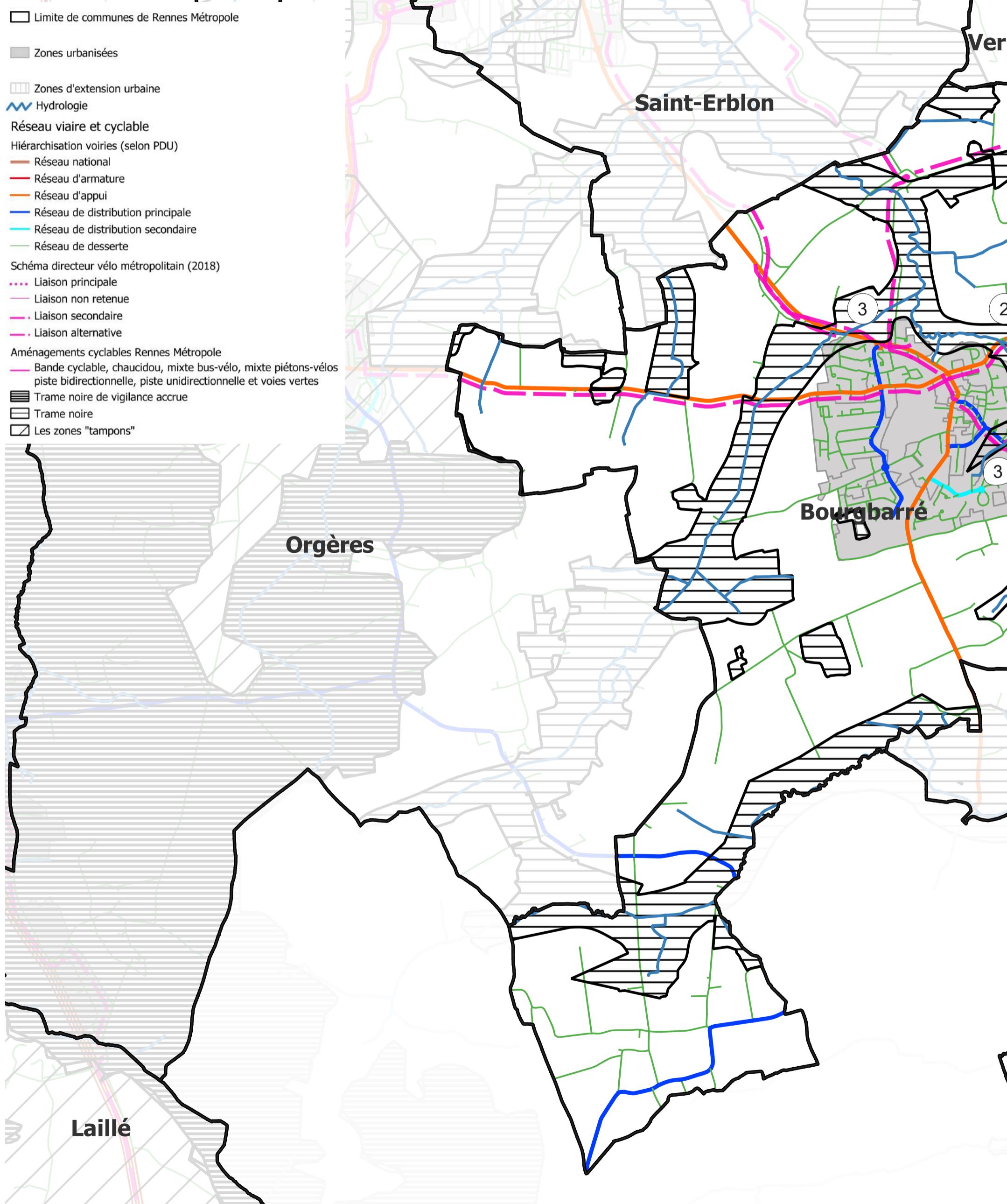
ABORDS DE RIVIÈRE ET EAU

Il en va de même pour les abords de rivière et étangs qui sont eux aussi directement concernés par la trame Noire. Ainsi, si pour des questions d'usages, elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliqueraient (et seules celles-ci). Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées. On notera le point de vigilance des extensions urbaines (5) autour des étangs de Bourgbarré, pour les développements futurs.

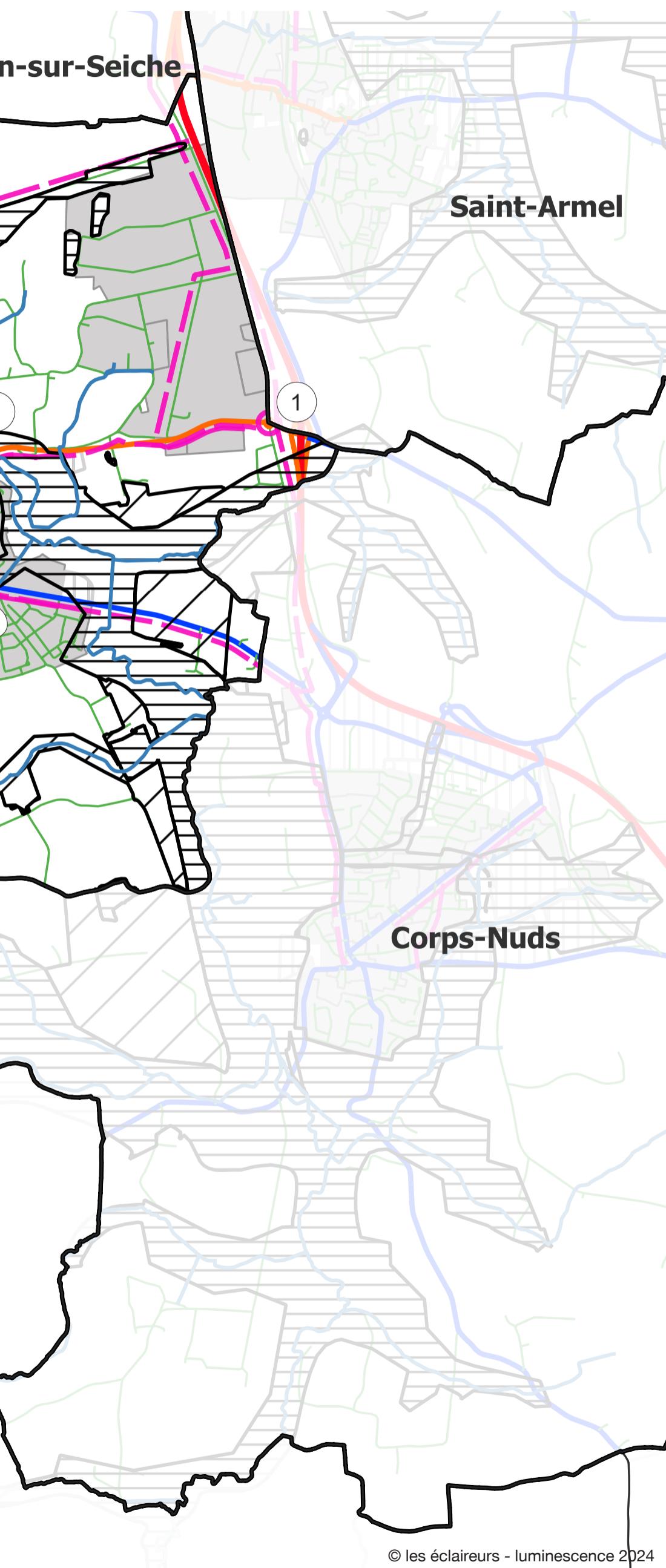
LES ZONES D'ÉQUIPEMENTS

A l'Est de la tâche urbaine, on trouve des zones d'équipements : City Stade, Pumprack, Stade de Foot et terrains de tennis, écoles et centre de loisirs. Ce cône des équipements est accompagné de la pénétration de la trame Noire, avec la présence des étangs. Ces espaces sont en lien immédiat avec la trame Noire ou directement dans la trame Noire. Ils doivent appeler la plus grande vigilance dans le développement des projets futurs et appliquer les préconisations de la trame Noire. Au reste des zones d'équipements, ce sont les préconisations de base qui s'appliquent.

2B. BOURGBARRÉ , TYPOLOGIES DE VOIRIES ET TRAME NOIRE



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies de voirie sur la commune de Bourgbarré



LES TYPOLOGIES DE VOIRIES PRÉSENTES À BOURGBARRÉ ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Bourgbarré, on trouve toutes les typologies de voies allant du réseau d'armature aux voies de desserte, en passant par les liaisons cycles. Ces voies sont toutes soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL.

LES VOIES DU RÉSEAU NATIONAL ET D'ARMATURE

On trouve de tout petits tronçons du réseau d'armature à l'est de la commune, avec la RD 41. Ils sont concernés au sud (1) par la trame Noire liée au ruisseau du Belardon partagé avec la commune de Corps Nuds. Ainsi, si pour des questions d'usages ces tronçons devaient être éclairés, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliqueraient (et seules celles-ci). Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées.

LES VOIES DU RÉSEAU D'APPUI

Les échangeurs et ronds points desservant la RD 41 font partie du réseau d'appui. Selon les prescriptions du SCAL, ces voies ne doivent pas être éclairées. On a également la RD 39 qui dessert le bourg à l'est (2) et la RD 82 qui connecte la commune à Saint-Erblon (3). Toutes ces voies sont directement concernées par la trame Noire, et sont pour parties éclairées dans la trame Noire, notamment au passage de l'étang de Bourgbarré. Là encore, si pour des questions d'usages ces éclairages devaient être maintenus, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliqueraient (et seules celles-ci). Idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées (1). On trouve enfin au sud, la suite de la RD 82 qui est en zone courante et n'est éclairée que dans la tache urbaine. Les prescriptions courantes s'appliquent y compris dans les prolongements en centre bourg.

LES VOIES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PRINCIPAL

La rue de Grée et le Bel Air avec la rue des sports sont classées en voies de distribution principale. Au point (3), la voie est éclairée et chevauche la trame Noire. L'éclairage est à ce jour obsolète et non-conforme aux prescriptions de la trame Noire qui s'appliquent ici. On rappelle que seules les parties intégrées à la tache urbaine peuvent être éclairées et que hors des zones de trame Noire, ce sont les prescriptions courantes qui s'appliquent.

LES VOIES DE DISTRIBUTION SECONDAIRES

Les voies de distributions secondaires sont intégrées au tissu urbain de la commune, complétant le maillage des voies de distribution principales. En lisière d'un espace de trame Noire à l'est (3), il conviendra d'utiliser les prescriptions de la zone de trame Noire. Au reste, les prescriptions courantes s'appliquent.

LES VOIES DE DESSERTE

A Bourgbarré, la plupart des voies de desserte se trouvent en zone "courante", néanmoins, certaines se trouvent en zone de trame Noire (3) autour de l'étang de Bourgbarré. Même si elles sont minoritaires, il conviendra de vérifier si elles ont besoin d'être éclairées. Si ce n'est pas le cas, elles ne doivent pas l'être. Si ça l'est, et que l'éclairage y est nécessaire, ce sont les prescriptions relatives aux zones Tampons ou zones de trame Noire qui s'appliqueront dans ces zones particulières. Dans les autres cas (hors zones de Trame Noire), ce sont les prescriptions relatives aux "zones courantes" qui s'appliquent.

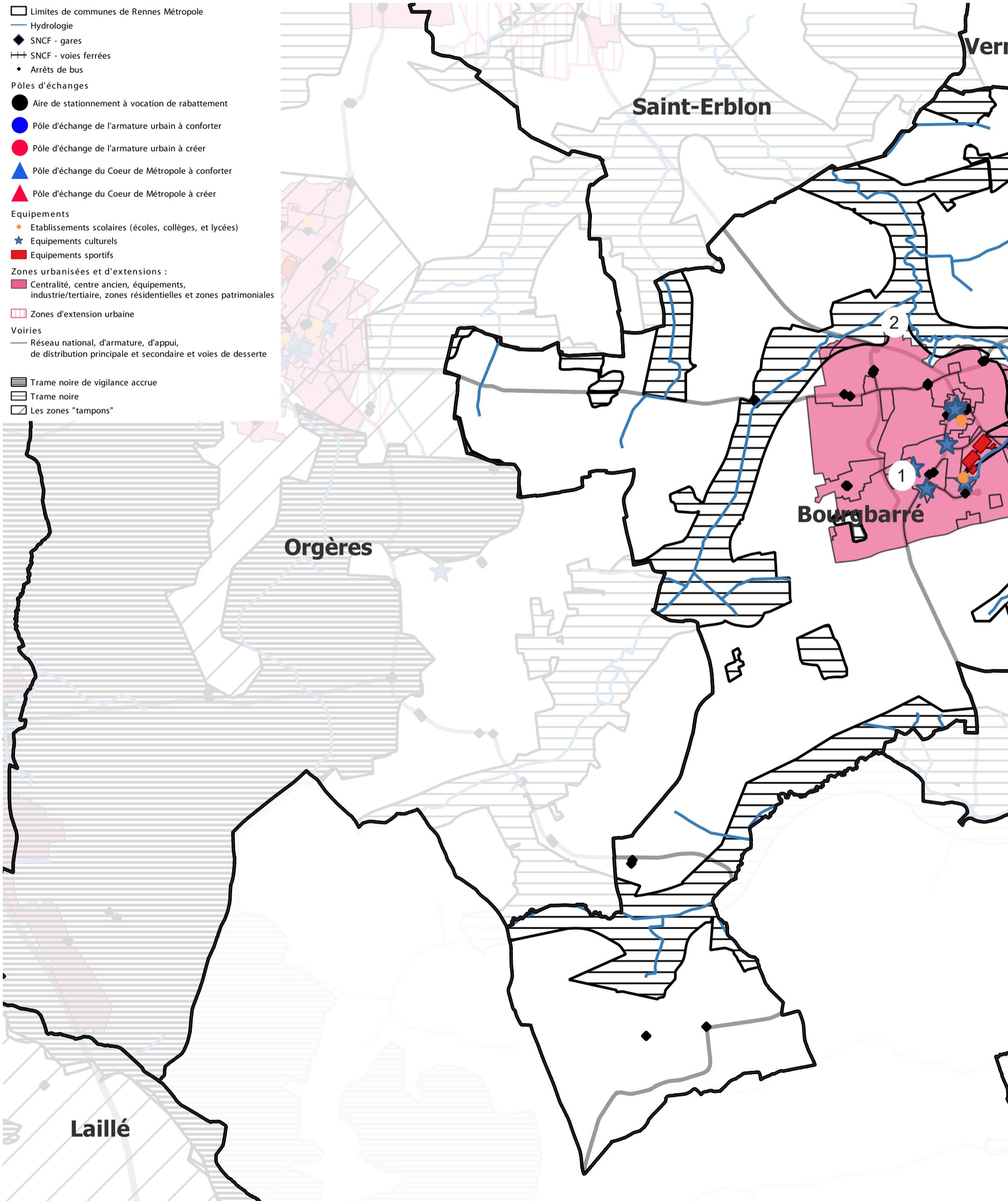
LES VOIES DOUCES

Les voies douces structurantes, en agglomération, à échelle communale (ou intercommunale) seront éclairées ; sauf si un cheminement alternatif existe à proximité (par exemple une voirie qui, elle, est éclairée). Ainsi, les prescriptions ne s'appliquent qu'aux voies douces structurantes concernées par l'éclairage.

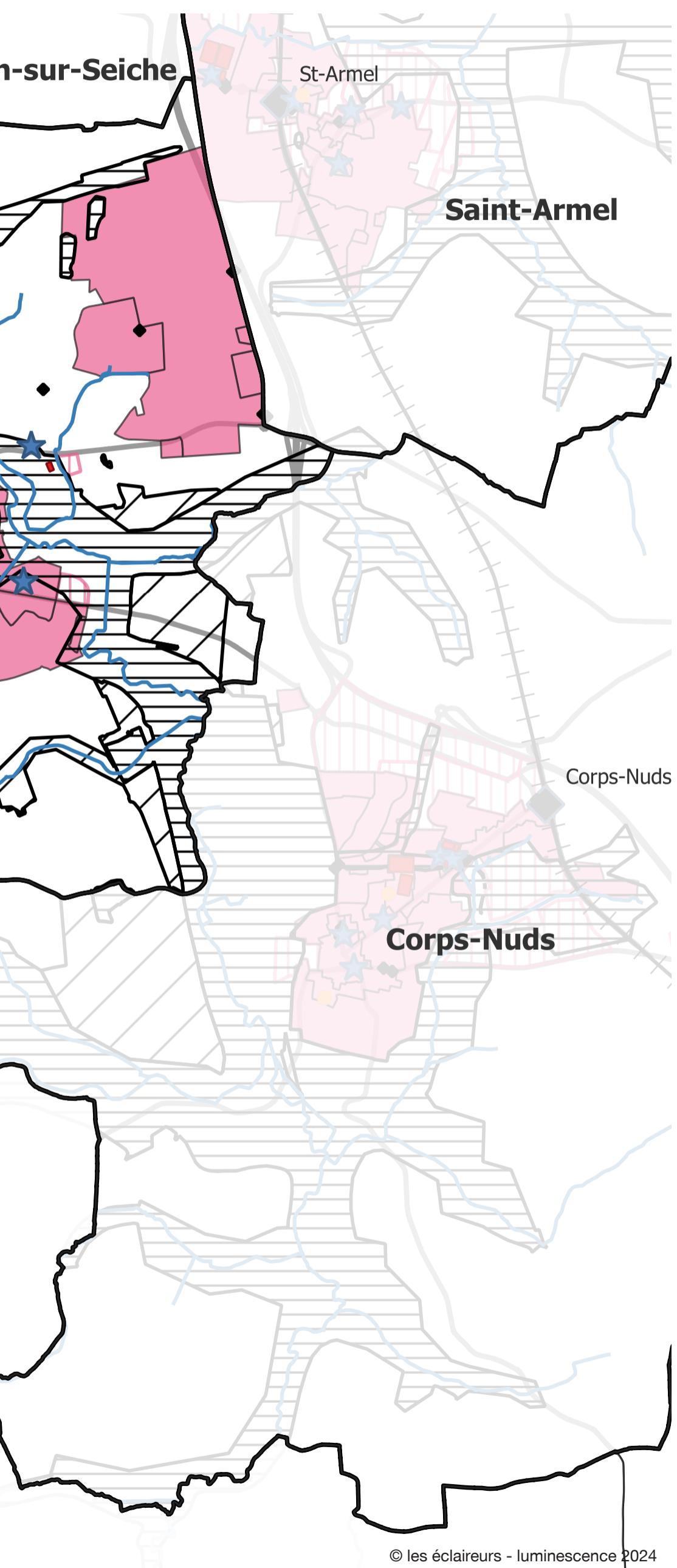
LES VOIES VÉLOS

Le Schéma Directeur Vélo Métropolitain prévoit des itinéraires vélos pour partie existants et à développer. Ils seront éclairés en agglomération. En dehors, seuls des balisages lumineux, voire de l'éclairage public pourra être apporté, au besoin, sur les zones de conflits.

2C. BOURGBARRÉ : TYPOLOGIES DE SITES / ÉQUIPEMENTS & TC / PEM / GARES / AIRES DE CO-VOITURAGE



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies d'équipements et de sites sur la commune de Bourgbarré



LES TYPOLOGIES DE SITES PRÉSENTES SUR BOURGBARRÉ ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Bourgbarré, on trouve différentes typologies de sites, couvertes par des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- un certain nombre d'arrêts de bus
- des établissements scolaires (3 et une cantine scolaire)
- une grande zone d'équipements sportifs au centre de la commune s'étendant à l'ouest vers un centre équestre et différentes zones de pratique extérieures (piste BMX, etc)
- des équipements culturels (médiathèque Le Mille Feuille, maison des jeunes, centre de loisirs, locaux associatifs et salles de fêtes)

Pour chacune de ces typologies de sites, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées selon la présence ou non en "zone Tampon". Pour ces zones des prescriptions spécifiques s'appliquent.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements sportifs de Bourgbarré autour du stade de foot, des terrains de tennis et de pratiques extérieures sont pour parties situés dans la trame Noire. Les prescriptions spécifiques s'appliquent dans les zones concernées (1). L'éclairage des terrains de foot et de pratiques extérieures, appellent à la vigilance quant à la conformité aux attendus du SCAL en bordure de trame Noire : cela concerne l'éclairage des terrains de sports, leurs abords, leurs signalétiques et façades de bâtiments, car l'éclairage ne s'arrête pas à la limite du terrain, s'il n'est pas convenablement maîtrisé. Pour les autres espaces de pratique, en zone courant, les préconisations standard s'appliquent.

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Ils sont situés dans le centre bourg, hors des zones de trame Noire. Les préconisations courantes s'appliquent. On note la présence d'un centre équestre (2) situé dans la trame Noire. Il n'a pas été noté la présence d'éclairage.

GARE ET PÔLE D'ÉCHANGE

Sans objet

LES AIRES DE STATIONNEMENT À VOCATION DE RABATTEMENT

Sans objet.

LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Les équipements scolaires sont tous dans le tissu urbain, hors trame Noire. Les préconisations standard s'appliquent.

LES ARRÊTS DE BUS ET LEUR POSITION DANS LA TRAME SOMBRE

Les arrêts de bus sont positionnés en tissu urbain, tant dans la trame Noire qu'en dehors de celle-ci. Certains abris sont hors du tissus urbain. Les différents cas de figure concernés sont identifiés dans les tableaux de prescriptions courantes comme dans les prescriptions en zone de trame Noire.

Données et sources

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022.

Dernière Modification (M n°1) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022, dernière Modification Simplifiée (MS n°2) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 18/11/2021, dernière Mise à Jour (MAJ n°6) par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 06/04/2023.

- Synthèse des zonages PLUi de Rennes Métropole : Il s'agit d'une synthèse des zonages du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole au 31/12/2022. Elle est issue du PLUi opposable, en date du 31/12/2022, et saisie sur des outils SIG par Rennes Métropole.

